Université Rennes 2

Récupérer son diplôme

Diplômes obtenus à l'issue de l'année universitaire 2024-2025

Modalités de retrait :

- Campus Mazier (Saint-Brieuc) : à compter du 15 novembre
- UFR ALC : à compter du 1er décembre
- UFR Langues : à compter du 1er décembre
- UFR Sciences Humaines : à compter du 1er décembre (sauf pour psychologie : à partir du 12 janvier 2026)
- UFR Sciences Sociales : à compter du 15 novembre
- UFR STAPS : à compter du 1er décembre

Vous pouvez également **donner une procuration** à une tierce personne qui pourra retirer le diplôme à votre place.

Cette personne devra présenter :

- Le formulaire de procuration signé et imprimé
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport) imprimée
- Sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)

Enfin, si vous souhaitez demander votre diplôme 2024-2025 par voie postale, vous devez effectuer la demande par courrier, via un formulaire de demande de diplôme.

Vous devez joindre :

- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)
- une enveloppe format A4 renforcée, libellée à votre nom et adresse et affranchie (pour un envoi correspondant à un poids de 100g) au tarif recommandé avec accusé de réception en vigueur selon la destination (soit 9.33€ pour la France et 11.30€ pour l'étranger, tarifs au 1er janvier 2026)
- un coupon "Recommandé avec avis de réception" complété, disponible à la Poste (pour un envoi à l'étranger, joindre un bordereau « Recommandé international »).

Les 3 éléments cités ci-dessus sont à adresser dans une grande enveloppe par courrier :
Université Rennes 2
UFR (ou département) de votre formation
place du recteur Henri Le Moal
CS 24 307
35 043 RENNES CEDEX

ou

Université Rennes 2
Campus Mazier
2 avenue Antoine Mazier
22015 SAINT-BRIEUC CEDEX

Diplômes obtenus avant l'année universitaire 2024-2025

Si vous désirez retirer un diplôme **obtenu avant l'année universitaire 2024-2025**, plusieurs solutions s'offrent à vous :

1) Retirer le diplôme sur place à la Direction des Études et de la Vie Universitaire (DÉVU) située au 3e niveau du bâtiment Présidence (porte P310), muni d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport).

Le retrait des diplômes se fait uniquement sur rendez-vous**.**
Vous devez avant de vous déplacer prendre obligatoirement un rendez-vous en ligne.

2) Donner une procuration à une tierce personne qui pourra retirer le diplôme à votre place.

Votre mandataire devra, avant de se déplacer, prendre obligatoirement un rendez-vous en ligne.

Cette personne devra présenter :

- le formulaire de procuration signé et imprimé
- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport) imprimée
- sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)

3) Effectuer la demande par courrier, via un formulaire de demande de diplôme.

Vous devez joindre :

- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)
- une enveloppe format A4 renforcée, libellée à votre nom et adresse et affranchie (pour un envoi correspondant à un poids de 100g) au tarif recommandé avec accusé de réception en vigueur selon la destination (soit 9.33€ pour la France et 11.30€ pour l'étranger, tarifs au 1er janvier 2026)

Les 2 éléments cités ci-dessus sont à adresser dans une grande enveloppe par courrier :
Université Rennes 2
DEVU/ Diplômes
place du recteur Henri Le Moal
CS 24 307
35 043 RENNES CEDEX

NB : Si vous souhaitez obtenir un duplicata de votre diplôme, il faut suivre les procédures décrites ci-dessous en ajoutant aux documents demandés l'attestation de perte

Étudiants avant 1997-1998 (demande d'archives)

Les dossiers étudiants avant 1998 ne sont pas numérisés.

Si vous souhaitez obtenir un justificatif de vos études à Rennes, nous pourrons vous fournir :

- Une attestation de réussite (mais pas de duplicata de votre diplôme)
- Un relevé de blocs récapitulant les unités d'enseignements validées pendant votre formation. NB : les dossiers d'archives ne comportent pas les notes des étudiants, seulement la mention correspondante (Passable, Assez Bien, Bien ou Très Bien)

Pour faire une demander, vous pouvez adresser un mail à la DÉVU (devu [at] univ-rennes2.fr (devu[at]univ-rennes2[dot]fr)) en joignant la copie de votre pièce d'identité en cours de validité (date d'expiration visible) en indiquant :

- Les années d'inscription
- La formation suivie

NB : L'édition de ces documents prend en général plusieurs semaines, merci pour votre compréhension.